



## Le mot du Maire

Cellettoises, Cellettois,

Nous sommes rentrés depuis plus d'un mois dans l'automne après un été, qui dans notre village a vu se dérouler des activités qui ont connu un franc succès, à l'exemple de Terra Aventura.

Même si la pandémie n'est pas terminée les précautions sanitaires nous permettent de moins en craindre les conséquences et de reprendre une vie « presque normale ». Nous nous sommes réjouis, comme les membres du Comité des Fêtes, du succès du marché avec son feu d'artifice, de la randonnée. Cette reprise des manifestations avec le fort engagement du Club de la Garenne qui par ses ateliers de peinture, de danse et la reprise de ses réunions mensuelles répond pleinement à l'attente de la population.

Merci aux associations, aux Elus et aux bénévoles pour ces grands moments de partage et de convivialité dont nous avons tant besoin dans ces jours. C'est avec cet esprit que notre comité d'action sociale offre à nos aînés qui le souhaiteront d'opter pour un repas qu'ils partageront dans la salle des fêtes en lieu et place du traditionnel colis. Et j'espère vous retrouver nombreux lors d'une cérémonie des vœux en janvier prochain.

Je souhaite la bienvenue, une bonne installation, la réussite aux nouveaux arrivants installés sur notre commune. Ils ont été nombreux à être présents lors de la petite cérémonie qui leur a été consacrée. Ils contribuent à notre vitalité.

Ils savent qu'ils trouveront auprès de notre secrétaire Sylvie GIRAUD, des référents-accueil, Huguette COSTA et Alain HUBERT, des présidentes et présidents des associations, mais aussi auprès de chacun une écoute et une attention toute particulière.

Pendant tout cet été, nombreuses sont les personnes qui ont emprunté nos chemins, découvert nos richesses patrimoniales, c'est un plaisir pour nous de partager notre bocage, notre petit patrimoine, un plaisir de contribuer à des produits touristiques tellement importants pour notre économie et notre vie sociale. A nous de leur proposer le meilleur afin que ces personnes deviennent de véritables partenaires porteurs d'une image et de nos richesses bien spécifiques.

Je profite aussi de ces quelques lignes pour remercier la commission communication et particulièrement France, Annie et Sylvie qui font vivre la communication en mobilisant des outils qu'elles maîtrisent au mieux, - site communal, Intra-muros ou facebook. Elles sont les artisanes du bien vivre ensemble. N'hésitez pas à partager toute cette information. L'équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre belle commune.

Avec tout notre dévouement.  
Camille CARCAT

## Élagage autour des lignes téléphoniques

### **Que dit la loi ?**

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 dispose que :  
« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, tels que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplis par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public ».

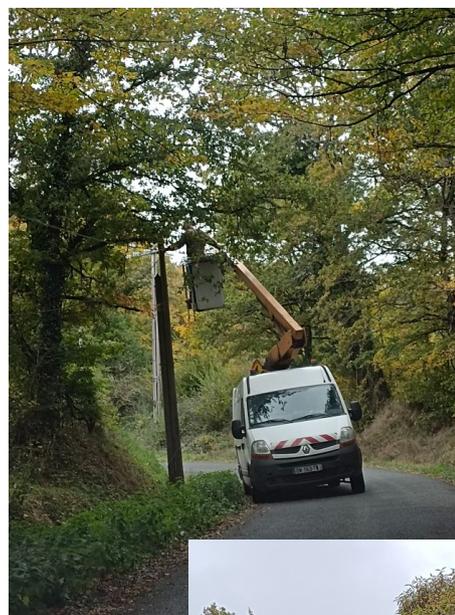
### **L'exploitant de la ligne peut-il intervenir ?**

L'entretien est par ailleurs assuré par l'exploitant-Orange- lorsque le propriétaire n'est pas identifié ou quand la convention avec le propriétaire le prévoit. Si le propriétaire n'a pas procédé à l'entretien, c'est à l'exploitant de procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.

### **Et si les opérations ne sont toujours pas réalisées ?**

La loi permet à la collectivité de pallier la défaillance de l'exploitant à travers les pouvoirs de police du maire, qui peut successivement mettre en demeure le propriétaire puis l'exploitant de procéder à l'entretien, et in fine faire procéder aux opérations d'entretien aux frais de l'exploitant.

Mais il faut constater que la complexité et les difficultés de la mise en œuvre conduisent à l'absence d'entretien réel le long du réseau. Le propriétaire est le premier responsable de l'entretien de son terrain du fait de son droit de propriété.



Dégagement des  
fils sur  
la D87



## Cérémonie du 11 Novembre

Le jeudi 11 novembre 2021 fêtera le 103ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Le rassemblement est fixé à 11h au Monument aux Morts sur la Place du 08 mai où un dépôt de gerbe aura lieu à 11h 15.

Les habitants sont bien évidemment conviés à participer à cette commémoration de la signature de l'Armistice de 1918 entre l'Allemagne et la Triple Entente.

Ce 11 novembre, journée du souvenir, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui.

## Accueil Nouveaux Arrivants

Tous les ans, au mois d'août, la municipalité propose aux cellettois une rencontre avec les nouveaux habitants. Ce sympathique rendez-vous est l'occasion pour chacun, chaque couple, chaque famille de se présenter, d'exprimer les attentes de sa venue. Tranquillité, présence d'espace, de verdure, d'un bocage sont les principaux points qui ont motivé leur adhésion à notre commune.

Lors de leur arrivée, chaque nouvel arrivant reçoit lors de son passage en mairie un dossier d'accueil et les référents accueil (\*) se tiennent à leur disposition pour les accompagner.

Mais, ce moment a permis au conseil municipal et aux présidents des associations sportives et culturelles de présenter l'environnement administratif, social, les projets de la collectivité.

Au cours des cinq dernières années, 31 nouveaux habitants se sont installés dans le bourg et les différents hameaux du territoire communal. Ils contribuent à maintenir notre population et participent activement à l'activité économique et sociale du territoire.

Lors du vin d'honneur offert à cette occasion dans le parc, un dialogue s'est établi entre tous, amplifiant ainsi le tissu social qui demeure le fer de lance de ce village.



(\*) référents accueil : Huguette COSTA – Alain HUBERT et Camille CARCA T

## Madame CHAUMETTE Claudine fait valoir ses droits à la retraite.

Une petite cérémonie, qui est arrivée tard après le départ de fin mars, s'est tenue en salle des fêtes en septembre dernier.

Vous trouverez, ci-dessous, un extrait du discours du Maire :

« Courir, être disponible, faire deux journées en une, c'est ce que tu as fait en remplaçant Josiane en 2010, puis en lui succédant à la mairie d'avril 2012 à ces derniers mois. D'ailleurs rendre service, être disponible pour l'autre, ce sont deux atouts qui t'ont fait parcourir des dizaines de kilomètres

Succéder à Josiane qui était omniprésente n'était pas chose facile, mais tu as relevé le défi avec brio. En te recrutant, Jean DALLOT ne pouvait faire un mauvais casting. Nous n'avons passé ensemble qu'une année en relation de travail municipal et j'ai pu constater ton professionnalisme et ta détermination pour faire le mieux. Je profite de cet instant pour te remercier de tout le bénévolat que tu as fait pour le comité des fêtes. La présidente et présidents d'association s'associent sûrement à moi. Des tâches quelquefois ingrates, mais combien importantes pour la réussite d'une manifestation, pour l'image de la commune, ... Ce n'est pas anodin, chacun sait qu'une image se construit sur les sanitaires. Tu peux être fière de ce que tu as fait.

..... »



## Le cimetière une préoccupation.

Les cimetières sont aujourd'hui, plus que jamais, l'objet de nombreuses observations sur leur entretien. La loi Labbé interdisant, depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires, fongicides, herbicides et autres pesticides, est passée par là et s'applique non seulement aux espaces verts, aux trottoirs des villes, mais aussi aux cimetières.

Les travaux d'entretien du cimetière relèvent de la compétence du maire, hormis l'entretien des tombes qui sont considérées comme des « propriétés privées » et dont l'entretien appartient à la famille qui a acheté la concession. Ainsi le conseil municipal en assure la gestion, l'aménagement, l'entretien, la fixation du prix de vente des concessions.

Pour assurer cet entretien, la commune mobilise des moyens importants notamment en temps et développe une stratégie pour gérer au mieux les adventices qui y poussent et prendre en charge les allées, le jardin du souvenir et l'espace vert. L'agent communal, Benoît, est tout particulièrement impliqué dans cette mission.

Les sépultures doivent aussi faire l'objet d'entretien pour éviter que les tombes ne se dégradent et deviennent potentiellement dangereuses pour les tombes voisines ou les personnes. Nous avons dernièrement numérisé le cimetière et la procédure de recensement des familles se poursuit.

J'invite les familles qui à ce jour ne l'ont pas encore fait de prendre contact avec la mairie. Sinon, pour les tombes qui sont très dégradées il y a potentiellement le risque de voir l'emplacement repris par la Mairie après un constat d'abandon et une démarche administrative.

Un cimetière a une vie et est en permanente évolution. Le zéro-pesticide fait son chemin dans les allées il nous faudra se poser la question si l'on doit continuer à faire place aux sols en dur où alors combiner les zones aux sols en dur et en végétalisés. Aussi dans l'immédiat, pour garantir l'essentiel, la propreté, la tranquillité, la sécurité de ces lieux de sépulture un prochain arrêté municipal reprendra le règlement intérieur du cimetière communal.



## Des vannes du réseau d'eau potable

En juin et juillet La SAUR a procédé au changement de 17 robinets vannes et 12 réducteurs pour un montant de 37474€ dont 11 842€ d'aides par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Une vanne dont l'accès est particulièrement difficile sera changée dans les prochains mois.

Cette opération vise à améliorer la sécurité du réseau et son rendement.

Au mois de mai dernier nous avons mis en place, avec la SAUR, un protocole afin d'optimiser le taux de chlore dans le réseau d'eau potable.



## **Travaux sur le pont entre Villeveix et Genouillac : VC3**

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2021, la circulation sera interdite sur la Vc 3, commune de Genouillac, depuis le carrefour RD 15/VC3 au carrefour VC3/VC L7 dans le village de Moulizoux.

L'accès au Moulin de Chanterannes sera possible depuis le Carrefour RD 15/Vc3.

Une déviation dans les deux sens empruntera l'itinéraire : - Carrefour RD15/VC L22, VC f22 (village de Rebouyer) puis VC 17, puis VC 3, carrefour VC3/VC L7 (village de Moulizoux). La vitesse sera limitée à 50 km/h et adaptée au profil des chaussées empruntées.

### **Garenne**

Dans une précédente « INFOS » je vous avais fait part de l'état particulièrement inquiétant, du fait du réchauffement climatique, de parasites et de l'âge des peuplements, de notre forêt « la Garenne ». En concertation avec l'Office National des Forêts, il a été décidé d'exploiter les arbres dégradés, soit la production d'environ 550m<sup>3</sup> et de replanter des essences plus résistantes. Un dossier d'aides, dans le plan de relance a été déposé et a abouti à une subvention à 80 % du coût de la plantation. Cette plantation se fera à l'automne prochain avec des essences de chênes, hêtres, érables.

Les travaux d'abattage et d'évacuation des bois sont actuellement en cours. Le produit de la vente du bois devrait couvrir ces travaux.

Pendant les travaux, l'accès à la Garenne est interdit à toute personne et tout véhicule.



### **Entretien des routes et des chemins : pensez à enlever les ficelles !**

Comme chaque année, à l'automne, EVOLIS va procéder à l'entretien de nos routes communales. Cet éparage va s'étaler sur le mois de novembre.

Afin de faciliter le travail et d'éviter des détériorations de la machine, je remercie chaque exploitant de veiller à ramasser les ficelles synthétiques qui sont utilisées pour les déplacements des troupeaux.

### **L'ÉPICERIE va devenir « COMMERCE »**

Notre épicerie a été reprise en décembre dernier par la SARL BONNIN. Le bilan de cette année de fonctionnement est intéressant. M. BONNIN souhaitant recentrer son activité sur le site de Pouligny, il nous faut envisager une suite pour s'inscrire dans la pérennité.

Aussi, conduisons-nous actuellement une étude pour installation d'un commerce dès le printemps prochain. Un groupe de citoyens travaille sur ce projet en concertation avec Annie WYBRECHT. Si vous le souhaitez vous pouvez vous joindre à eux en prenant contact avec Annie.

### **L'Éclairage municipal,**

Deux années après le début des travaux, nous venons de réceptionner la deuxième tranche d'enfouissement des réseaux électrique, télécommunication et l'éclairage public.

Nous en avons profité pour remettre en état l'éclairage qui avait été installé en 2011 et opérationnaliser la gestion de l'ensemble.

# SAVEZ-VOUS

 **AUBERGE DE LA TOUR**  
**LA CELLETTE**  
(23350)  
Tél 05 55 80 75 60

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
du 11 octobre au 30 juin  
Du lundi au vendredi de 9H30 à 16H00  
Dimanche de 9H30 à 17H30  
*Service assuré jusqu'à 13h15*

**Le midi du lundi au vendredi**  
Menu du jour à 13,50€  
Menu creusois à 15,00€  
**Le dimanche midi**  
Menu Auberge à 24,50€

*Tête de veau en vinaigrette d'herbes tous les 2ème jeudi du mois sur place ou à emporter*

**NOUVEAU !** Les plats et les desserts du jour peuvent être emportés de 11H30 à 12H30 sur réservation

Adresse mail : [aubergedelatour23@orange.fr](mailto:aubergedelatour23@orange.fr)  
Site : [www.aubergedelatour23.fr](http://www.aubergedelatour23.fr)



**Epicerie ouverte**  
du mardi au samedi  
de 9h à 12h30

**Poulets fermiers**  
cuits  
tous les samedis



## DRIVE Fermier

*Je me régale local.com*  
Drive des producteurs & artisans de Boussac

**Commandez avant mardi 24h**  
**Récupérez votre commande samedi**  
**à la Cellette de 9h30 à 11h30**

## Location :

Appartement à louer type F4

*se renseigner en mairie*

## Vie associative (\*) :

**Club des Aînés a repris des activités :**

- rencontre mensuelle
- atelier peinture
- danse

## DECLIC la Cellette

Assemblée générale le 06 novembre

**Entente sportive Nouziers-la CELLETTE**

2 équipes sont engagées.

(\*) selon évolution des mesures sanitaires<sup>6</sup>

**pass COVID-19**  
**sanitaire**

**UN CERTIFICAT DE VACCINATION**  
A condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.

**UN TEST NÉGATIF**  
RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.

**OU**

**UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT**  
de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application **TousAntiCovid**

 [GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](http://GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE)  0 800 130 000 (appel gratuit)

**Mairie de la CELLETTE - 8, rue de la Cascade - 23350 La CELLETTE**

Tél. : 05 55 80 62 97 mail : [mairielacellette@orange.fr](mailto:mairielacellette@orange.fr)

Site : [la-cellette-23.fr](http://la-cellette-23.fr)

Page facebook : <https://www.facebook.com/mairie.delacellette>